

# Sensibilisation au travail sur écran

## Les objectifs :

- informer les salariés travaillant sur écran des risques pour leur santé,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de prévention : installation au poste de travail, réglages des équipements, postures, ...

### Pourquoi nous solliciter ?

Pour la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et en cas de plaintes de salariés (douleurs, fatigue visuelle, ...).



## La démarche :

- présenter le support à la direction, au CHSCT ou aux instances représentatives du personnel et planifier l'intervention,
- présenter collectivement les risques engendrés par le travail sur écran et les moyens de prévention,
- conseiller chaque salarié en fonction de son activité, de sa morphologie, ...,
- proposer du matériel en prêt pour valider les solutions envisagées.

### Pour qui ?

Les salariés de tous secteurs d'activité travaillant sur écran

### Les intervenants ?

Le technicien de prévention

### La durée ?

- Présentation collective (de 10 personnes maximum) d'environ 45 minutes  
+ conseils individualisés d'environ 15 minutes par salariés.